Hydro Québec
TransÉnergie

# Application du Code de conduite du Transporteur à la suite de transferts d'activités et de ressources

R-3981-2016 phase 2 – Demande tarifaire 2017

HQT-4, Document 2.2

# Introduction

## Code de conduite du Transporteur (« Code de conduite »)

- Encadrement important en vigueur depuis 2004

## Audience en cours

- Occasion pour le Transporteur de rappeler le principe de séparation fonctionnelle et de réitérer que les règles du Code de conduite sont bien appliquées
- Occasion pour la Régie de recevoir l'assurance que le Code de conduite est bien appliqué à la suite de transferts

# 1 Application du Code de conduite et mise en contexte

# Rappel

## Séparation fonctionnelle à Hydro-Québec : l’affaire de tous

- Plusieurs encadrements en vigueur : Corporatif, HQP, HQT et HQD

## Objet du Code de conduite

- Prévenir toute forme de traitement préférentiel par le Transporteur en faveur de ses entités affiliées
- Prévenir que les activités commerciales des entités affiliées du Transporteur soient financées, en tout ou en partie, par les clients des services de transport

# Précision concernant le traitement préférentiel

## Aucune divulgation et aucun partage de renseignements concernant

- Le réseau de transport du Transporteur ou d'une autre entité non affiliée
- Les renseignements commerciaux obtenus auprès des clients actuels et éventuels du Transporteur ou élaborés dans le cadre d'une réponse à une demande de service de transport

Il vise expressément la non-divulgation aux employés des entités affiliées du Transporteur qui participent à des activités de marchés de gros, soit le Parquet des transactions énergétiques de la division HQP, Marketing d'énergie HQ inc. et H.Q. Energy Services (U.S.) Inc.

Il est interdit aux employés du Transporteur qui détiennent ces renseignements de servir d'intermédiaire pour leur divulgation ou partage avec les employés des entités affiliées qui participent à des activités de marchés de gros

# Transferts d'activités et de ressources du Contrôleur HQT vers le groupe DFC

## Préoccupations de la Régie

- *« […] s'assurer qu'aucun conflit d'intérêts, réel ou apparent, découlant du rattachement du contrôleur HQT à une entité affiliée, qui pourrait, notamment, engendrer un traitement préférentiel à une entité affiliée. »*
- *« […] capacité du Directeur Commercialisation, à titre de responsable du Code de conduite, d'en assurer le respect, notamment quant à la divulgation d'information. »*

## Transfert du Contrôleur HQT

- Le groupe DFC qui accueille la direction – Planification financière et Contrôleur, soit le Contrôleur HQT, n'est pas une entité qui mène des activités de marchés de gros
- Le Contrôleur HQT ne doit pas servir d'intermédiaire à la divulgation ou au partage d'informations prohibées
- Le changement organisationnel vise l'uniformisation et l'optimisation des processus
- Les employés du Contrôleur HQT attitrés à des activités visant le Transporteur demeurent assujettis au Code de conduite

# Transferts d'activités et de ressources de la de la DIT vers la VPTIC

## Préoccupations de la Régie

- « Retombées, en matière de réglementation, du transfert des activités et actifs relevant des fonctions du Transporteur à une entité différente »

## Transfert de la direction – Informatique du transport (« DIT»)

- La VPTIC qui accueille la DIT n'est pas une entité qui mène des activités de marchés de gros
- La VPTIC ne doit pas servir d'intermédiaire à la divulgation ou au partage d'informations prohibées
- La VPTIC offre des activités de soutien en matière de TI
- Le regroupement vise une optimisation des activités de l'entreprise
- La création de la direction Relations d'affaires TIC – HQT et HQIÉSP et sa présence au comité de gestion de HQT assurent une proximité avec les opérations de HQT
- Aucun actif transféré
- Les employés de la VPTIC attitrés à des activités visant le Transporteur demeurent assujettis au Code de conduite

## 2 Transferts d’activités et de ressources

# Objectifs du transfert du Contrôleur HQT vers le groupe DFC

- Assurer un meilleur encadrement des fonctions planification, comptabilité et contrôle
- Recentrer les activités des bureaux de Contrôleurs sur les rôles et responsabilités inhérentes à leurs fonctions
- Harmoniser et optimiser les processus de travail
- Assurer le développement de la relève au sein de la fonction Finances
- Le tout en s’assurant du respect du Code de conduite

# Transfert d'activités et de ressources de la DIT vers la VPTIC

## Nouvelle organisation des TIC

- Les principaux avantages du transfert d'activités et de ressources de la DIT à la VPTIC sont :
  - La consolidation des systèmes et des infrastructures informatiques assurant une meilleure gestion des actifs TIC (ex. migration vers des centres de traitement de données mieux sécurisés)
  - La bonification de la qualité des services d'exploitation TI en soutien aux applications
  - L'uniformisation et la modernisation des méthodes de travail TI (ex. outils de surveillance des systèmes) et une meilleure gestion des expertises techniques spécialisées
- De plus, la centralisation des activités à la VPTIC permet :
  - L'établissement d'une vision cible technologique alignée sur les meilleures pratiques du marché
  - Le renforcement d'une gouvernance intégrée des TIC (ex. mécanismes de contrôles des accès aux systèmes)
  - De meilleurs choix technologiques et une gestion active du risque (ex. protection des périmètres de cybersécurité du Transporteur en utilisant les meilleures pratiques de cybersécurité pour respecter les critères de la NERC)
- Le principal défi de la centralisation a été :
  - Le maintien de l'accent sur les activités spécifiques aux domaines d'affaires
  - Pour relever ce défi, des directions ont été créées afin d'assurer une relation d'affaires TIC proactive et un arrimage étroit avec les domaines d'affaires

# Transfert d'activités et de ressources de la DIT vers la VPTIC

## Alignement sur les meilleures pratiques du marché des TI

Les orientations de la VPTIC sont alignées sur les meilleures pratiques du marché, et en particulier sur les pistes d'optimisation du domaine informatique recommandées par Gartner [1] :

- Centraliser, consolider et uniformiser les technologies et les ressources associées
- Rationaliser les applications et uniformiser les systèmes informatiques
- Centraliser et optimiser la gestion des licences de logiciels
- Établir la gestion des actifs TIC en intégrant la gestion des risques
- Améliorer les capacités d'acquisition en TIC et de gestion centralisée des fournisseurs
- Investir dans les ressources permettant des développements informatiques plus véloces (mode Agile)
- Uniformiser les services liés aux postes de travail informatiques

[1] *Top 10 IT Cost Optimization Ideas, Gartner, 12 avril 2016*

# Transfert d'activités et de ressources de la DIT vers la VPTIC

## Rôle des directions Relations d'affaires TIC

- Les principales responsabilités des directions Relations d'affaires TIC sont :
  - Être le point de contact ultime entre la VPTIC et les domaines d'affaires
  - Assurer la planification et la gouvernance des TIC pour le domaine d'affaires
  - Dans le cas des activités informatiques de soutien aux opérations du Transporteur, assurer l'application du Code de conduite du Transporteur en collaboration avec le directeur Commercialisation et affaires réglementaires du Transporteur
  - Réaliser les analyses de rentabilité et les études d'opportunité
  - Justifier et faire approuver les projets de transformation des TIC
  - Rendre compte de la performance des projets de transformation et de la prestation des services en TIC
  - Établir et revoir la facturation entre la VPTIC et le domaine d'affaires, et réaliser une reddition de comptes mensuelle
  - Sonder la satisfaction des clients et présenter les résultats aux domaines d'affaires

# Transfert d'activités et de ressources de la DIT vers la VPTIC

## Précisions sur le transfert des ressources de l'ex-DIT

- Utilisateurs des applications logicielles
  - Les utilisateurs des applications logicielles pour
    - les opérations de transport et les fonctions de fiabilité du réseau de transport
    - les activités de marchés de gros

    n'ont pas fait l'objet de centralisation à la VPTIC et sont demeurés dans les domaines d'affaires HQT et HQP
- Activités informatiques en soutien aux opérations du Transporteur et aux activités de marchés de gros
  - Les ressources informatiques transférées de l'ex-DIT œuvrant à la VPTIC dans la planification, le développement, la gouvernance et l'exploitation des systèmes informatiques du Transporteur n'utilisent pas ces systèmes au quotidien ; ce sont des activités de soutien aux systèmes informatiques utilisés par le Transporteur et pour les activités de marchés de gros ; de plus, les accès à ces systèmes sont autorisés par les gestionnaires du Transporteur et des activités de marchés de gros, en utilisant l'outil centralisé de gestion des accès
- Formation sur le Code de conduite du Transporteur
  - Malgré le fait qu'aucune ressource de l'ex-DIT transférée à la VPTIC n'utilise ni les applications logicielles du Transporteur ni celles des activités de marchés de gros, la VPTIC s'assure du respect du Code de conduite en exigeant que chaque employé qui exerce une fonction sur les TI du Transporteur suive annuellement l'autoformation sur le Code de conduite

# 3 Conclusion

# Conclusion

À la suite de transferts d'activités et de ressources :

- du Contrôleur HQT vers la DFC
- de la direction – Informatique du transport vers la VPTIC

Les employés attitrés à des activités visant le Transporteur demeurent assujettis au Code de conduite

Le Transporteur s'assure ainsi que les règles du Code de conduite demeurent suivies